



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saesso@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2017

Conseillers
élus : 15

En fonction : 14

Présents : 11

Compte-rendu
affiché le
13/02/2017

Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire
Membres présents : FOURNIER Christiane - HINDENNACH Gérard - FALK Éric,
Adjoints - BAERMANN Fabrice - DURANDOT Matthieu - HEIM Marc - KEITH Hervé –
MULLER Cécile - RIFF Dominique - SCHARSCH Julien

Membres excusés :
DORVAUX Olivier
HEITZ Isabelle (Procuration à MULLER Cécile)
BAEHL Nicolas (Procuration à DURANDOT Matthieu)

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 5 décembre 2016

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2016. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Travaux

M. le Maire soumet aux membres les différents devis pour les travaux qu'il convient d'effectuer. Ces travaux ont fait l'objet de discussions lors de précédentes réunions du Conseil Municipal.

2.1 Installation d'un robinet au club-house

M. le Maire présente un devis de la société ZIMMERMANN de Duntzenheim pour le remplacement d'un robinet au club-house de l'USS

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

- de l'installation d'un robinet par la société ZIMMERMANN à 67270 Duntzenheim pour un montant de 147,00 € H.T.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

2.2 Vérification électrique de l'église

M. le Maire présente un devis de la société SOCOTEC de Strasbourg pour un contrat de vérification périodique des installations électriques de l'église

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

- de confier la vérification électrique de l'église à la société SOCOTEC à 67000 Strasbourg pour un montant annuel de 150,00 € H.T.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

2.3 Remplacement du portail de l'atelier municipal

M. le Maire présente un devis de la société HOLDERBACH de Jetterswiller pour le remplacement du portail de l'atelier municipal

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

- du remplacement du portail de l'atelier municipal par la société HOLDERBACH à 67440 Jetterswiller pour un montant de 1.514,00 € H.T.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

3. Dématérialisation des actes administratifs - Avenant à la convention

Monsieur le Maire explique aux membres l'intérêt d'engager la Commune dans une mise en place progressive d'un dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Outre l'aspect "développement durable" de cette démarche, la dématérialisation des actes de la commune permettra également de réduire les délais de procédure ainsi que les coûts d'affranchissement et d'impression.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de légalité,

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

Considérant que ce protocole permettra d'envoyer à la préfecture, par voie électronique et sécurisée et de manière presque instantanée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes.

Vu l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat signé entre la Préfecture du Bas-Rhin et la commune de Saessolsheim. Avenant qui a pour objet de préciser les modalités de transmission électronique des documents.

le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention entre la commune et le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies ci-dessus.

Autorise le Maire à signer l'avenant à cette convention de télétransmission.

4. Destination du terrain communal au lieu-dit "Linnengarten"

M. le Maire explique que le terrain au lieu-dit "Linnengarten" a été acquis durant le remembrement. Il se situe à l'entrée du village, à gauche, en venant de Duntzenheim.

Cette parcelle de 62 ares est considérée comme constructible dans le Carte Communale. L'assainissement a été posé mais il reste encore à le payer.

M. le Maire soumet la question au conseil municipal quant à la destination de ce terrain communal à court ou moyen terme : création d'un lotissement communal ou vente dudit terrain à un promoteur. Il informe le conseil municipal qu'il a été approché, tout récemment, par un promoteur immobilier qui serait intéressé par l'achat de ce terrain et la création d'un lotissement.

Au vu de la conjoncture actuelle M. Julien SCHARSCH estime qu'il vaudrait mieux attendre que de vendre le terrain à moindre coût.

M. Fabrice BAERMANN voyait plutôt un projet de ce type à moyen terme

M. Gérard HINDENNACH rappelle qu'à l'heure actuelle la commune doit faire face à une baisse des subventions et qu'un terrain constructible non exploité prive la commune d'une rentrée financière au titre des taxes foncières.

Mme Cécile MULLER s'interroge sur la capacité de la commune, et des infrastructures scolaires, pour accueillir des familles supplémentaires avec enfants. M. le Maire précise que cela ne pose pas de problème à l'heure actuelle.

M. Marc HEIM insiste sur le fait que le futur acquéreur éventuel devra proposer au minimum un prix correspondant au marché immobilier du secteur et prendre en charge les frais de raccordement à l'assainissement.

Après discussion, la commune n'ayant pas les compétences, les moyens techniques et financiers pour effectuer le suivi de travaux d'un lotissement communal, le conseil municipal estime que la meilleure solution serait d'envisager la mise en vente, à court ou moyen terme, du terrain communal au lieu dit "Linnengarten" mais souhaite que le sujet soit repris lors d'une commission dédiée.

M. le Maire en informera le promoteur immobilier actuellement sur les rangs.

5. Intercommunalité

5.1 Transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité

M. le Maire explique que l'article 136 de la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové dite loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme à compter du 27 mars 2017 à la Communauté des Communes Saverne-Marmoutier-Sommerau.

En effet, cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi sauf dans le cas où 25% des communes membres de cet établissement de coopération intercommunale représentant au moins 20% de la population s'y opposent, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif.

La Carte Communale restera en vigueur jusqu'à élaboration d'un PLUI par ma Communauté de Communes Saverne-Marmoutier-Sommerau. Le PLUI est plus rigoureux que la carte communale.

Vu la loi n° 210-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'exposé du Maire,

le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour et 5 abstentions

- Décide d'approuver le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

5.2 Nomination d'un délégué communal à la CLECT

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de nommer un délégué auprès du CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Il propose d'assumer cette fonction.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué de la Commune auprès de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désigne en qualité de représentant de la commune à la CLECT de la Communauté des Communes Saverne-Marmoutier-Sommerau : M. Dominique MULLER

6. Demande de subvention de l'ASAMOS pour la saison musicale 2017 :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention de l'Association des Amis de l'Orgue de Saessolsheim pour la saison musicale 2017.

Cette dernière, pour équilibrer son budget, sollicite une participation communale de 3.000 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide d'accorder à l'ASAMOS une subvention de 3.000 € pour la saison musicale 2017.

7. Fourniture de plants

M. Eric FALK informe le conseil municipal que dans le cadre des travaux de voirie effectués récemment il convient de replanter quelques arbres sur une parcelle communale mais également le long du terrain de foot.

M. le Maire présente un devis de la Sté d'horticulture MUTZIG'S de Geudertheim pour l'achat de 14 noyers et 10 plantes et haies diverses.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

- de l'achat des arbres et plantes chez horticulture MUTZIG'S à 67170 Brumath pour un montant de 575,64 € H.T.
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

7. Divers

Lampes Led : M. le Maire informe que l'entreprise KAH Electricité va procéder à un test pour le remplacement de certains éclairages publics par des lampes LED. Dans un souci d'économie et en fonction des résultats, du coût et des éventuelles subventions l'ensemble des rues de la commune pourront en être équipées progressivement.

Fibre Optique : Mme Christiane FOURNIER informe le conseil municipal que les ouvriers de l'entreprise Rosace procèdent actuellement à des études de faisabilité pour la pose de la fibre optique dans la commune. Les travaux d'installation pour Saessolsheim sont prévus pour 2018. Elle communique l'adresse internet de Rosace : www.rosacefibre.fr. Ce site permet de connaître l'avancement des travaux liés à la fibre optique dans les communes.

Campagne "Reste Visible" : Mme Christiane FOURNIER demande quelle est la procédure à retenir pour la distribution des porte-clés et autocollants dans le cadre de la campagne "Reste visible". Elle propose que ce sujet soit mis à l'ordre du jour du Conseil Local des Jeunes qui aura lieu le 16/02/17. Mme Cécile MULLER pense que l'ordre du Conseil Local des Jeunes sera occupé principalement par le renouvellement des membres du conseil. La procédure de distribution est à revoir.

Marché du Terroir : En ce qui concerne le marché du terroir, elle n'a reçu que 7-8 réponses. Les commerçants locaux tardent à se manifester. Elle ne relancera pas une énième fois les éventuels participants.

Dates à retenir :

En février

- 09/02 A.G. de l' ASAMOS
- 11/02 Taille – section Arboricole
- 16/02 Conseil Local des Jeunes
- 17/02 A.G; de la section Arboricole
- 25/02 chantier citoyen à Altenheim (1 Représentant de la commune devra faire une présentation du suivi de la trame verte au niveau de Saessolsheim)
- 26/02 Concert de l'ASAMOS

En mars :

- 01/03 Don du sang
- 24/03 Grand Concert de la Passion - ASAMOS

M. Eric Falk informe le conseil municipal que le club arboricole propose d'assurer l'animation pour la Fête Nationale le 13.07.2017 au soir sur la place de l'école au centre du village ou dans la grande salle de l'Espace Communal en cas de mauvais temps.

Prochain conseil municipal : le 6 mars 2017. M. le Maire précise néanmoins qu'en fonction du retour des données financières le prochain conseil municipal pourra être reporté à fin mars voire début avril 2017. Les conseillers seront informés en temps utile.

Suivent les signatures des membres présents :

MULLER Dominique	FOURNIER Christiane	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
BAEHL Nicolas	BAERMANN Fabrice	DORVAUX Olivier	DURANDOT Mathieu
HEIM Marc	HEITZ Isabelle	KEITH Hervé	MULLER Cécile
RIFF Dominique	SCHARSCH Julien		